



**ALLOCUTION DE S.E.M. MAHAMADOU ISSOUFOU,
LEADER ET CHAMPION DE LA ZLECAF
À L'OCCASION DE LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE DU
FORUM DES AFFAIRES DE LA ZLECAF**

16 AVRIL 2023

LE CAP, AFRIQUE DU SUD



Son Excellence Madame Monique Nsanzabaganwa, vice-présidente de la Commission de l'Union Africaine ;

Monsieur Wamkele Mene, Secrétaire général de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) ;

Mesdames et Messieurs les Ministres ;

Mesdames et Messieurs les Présidents des institutions africaines partenaires de la ZLECAf ;

Mesdames et Messieurs les Chefs des organes et institutions du système de l'Union africaine et des Communautés économiques régionales ;

Je suis ravi de m'adresser à vous aujourd'hui à l'occasion de l'ouverture du Forum des affaires de la Zone de libre-échange continentale africaine, ici au Cap, en Afrique du Sud, à quelques kilomètres de Robben Island, cette tristement célèbre prison, aujourd'hui transformée en musée et classée patrimoine de l'UNESCO, où Mandela a passé 18 ans de ses 27 années de captivité. L'histoire de ce grand homme doit nous inspirer en permanence dans notre combat pour construire l'Afrique que nous voulons : « une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale » c'est l'Afrique de l'agenda 2063. Nous inspirer de ce grand homme, c'est en particulier retenir les leçons qu'il a tirées de sa dure et riche expérience. Parmi ces leçons je retiens : « je ne perds jamais, soit je gagne, soit j'apprends ». Vous me permettrez de recourir, à plusieurs reprises, à certains de ses aphorismes dans le cadre du présent discours.



Je voudrais profiter de cette occasion pour saluer le leadership d'un de ses dignes héritiers, S.E.M. le Président Cyril Ramaphosa qui, en accueillant le présent événement, démontre la volonté politique de l'Afrique du Sud d'être un des moteurs de la renaissance et de l'intégration Africaines.

Permettez-moi également de saluer Son Excellence Azali Assoumani, Président de l'Union des Comores, Président en exercice de l'Union Africaine dont une dimension du mandat est « l'accélération de la mise en œuvre de la ZLECAf », thème de l'Union africaine pour l'année 2023.

Mesdames et Messieurs

Le présent forum se tient conformément à la décision de la 36^{ème} session ordinaire de la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenue au mois de février dernier de faire de l'année 2023, celle de l'accélération de la mise en œuvre de la ZLECAf.

« Un gagnant est juste un rêveur qui n'a jamais cédé » disait Madiba. Le peuple sud-Africain a pu vaincre l'apartheid. Le rêve est devenu réalité. Le bien a pu triompher du mal. De la même façon, les peuples Africains vaincront la balkanisation du continent. En effet, les conditions politiques et économiques de cette victoire sont en train d'être réunies comme le prouvent les 54 signatures et les 47 ratifications de l'Accord portant Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf). L'approbation par la 36^{ème} conférence ordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Protocoles sur la politique de la concurrence,



de l'investissement et les droits de propriété, constituent une preuve supplémentaire.

Je sais qu'en dehors de ces instruments juridiques, il est attendu également d'autres instruments tels que les Protocoles sur le commerce numérique et sur les femmes et les jeunes dans le commerce. Je puis vous assurer que les travaux et les négociations sur ces instruments sont en cours et sont à un stade très avancé. Ces instruments supplémentaires devraient être adoptés par la Conférence de l'UA en février 2024, pour une meilleure inclusion dans le processus d'accélération de la mise en œuvre de la ZLECAf.

Ainsi, les chefs d'Etat et de Gouvernement font tout pour accélérer la cadence. Le Secrétariat de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine aussi. C'est dans cette perspective qu'il a lancé l'Initiative du commerce guidé en octobre 2022, en vue de rendre la ZLECAf véritablement opérationnelle. Les sept premiers États parties à cette Initiative sont le Ghana, l'Égypte, le Kenya, le Cameroun, le Rwanda, la Tanzanie et l'île Maurice. Les résultats obtenus montrent que nous sommes sur la bonne voie. Cet exercice a démontré l'efficacité du cadre juridique des instruments de la ZLECAf et a permis, entre autres, (i) d'obtenir des informations sur l'état de préparation et l'efficacité des systèmes juridiques et institutionnels nationaux dans les pays participants ; (ii) d'aider le secteur privé à participer au commerce dans le cadre de la ZLECAf et à tirer parti du traitement préférentiel prévu par la ZLECAf ; et (iii) d'identifier les interventions futures possibles pour accroître le commerce intra-africain et maximiser les avantages de la ZLECAf.



Compte tenu des résultats positifs obtenus dans cette première phase du commerce guidé, des préparatifs sont en cours pour le lancement de la deuxième phase de l'Initiative en juin prochain, avec un plus grand nombre d'États parties et un élargissement au commerce des services.

Je lance un appel au secteur privé et à la communauté des affaires de tous les pays africains ici présents, pour qu'ils manifestent en juin 2023, leur volonté de participer à la deuxième phase du commerce guidé, afin d'expérimenter et de commencer à tirer parti des avantages offerts par l'Accord de la ZLECAf.

Mesdames et messieurs

Une expérience pilote de règlements transfrontaliers a été menée en Afrique de l'Ouest. Elle s'est avérée concluante. Le Secrétariat de la ZLECAf et Afreximbank ont estimé qu'elle peut être étendue à l'échelle du continent africain. Le 13 janvier 2022, il a été procédé au lancement officiel du système panafricain de paiement et de règlement. Il s'agit d'une infrastructure de marché financier qui permet le paiement des échanges intra-africains en monnaies nationales, réduisant ainsi les coûts et les délais de transfert de devises étrangères pour le règlement des paiements transfrontaliers.

Mesdames et messieurs

Le présent Forum des affaires de la ZLECAf est une plateforme adéquate et propice pour les décideurs politiques, les chefs d'entreprise et d'industrie, les acteurs du secteur privé panafricain et les hommes d'affaires et investisseurs étrangers

pour poser et consolider les jalons d'un commerce intra-africain véritable et significatif, stimuler les investissements intra-africains et mettre en place les moyens de relever les défis auxquels l'Afrique est confrontée au quotidien, en particulier en termes de commerce et d'intégration économique efficace. Si les accords commerciaux sont négociés par les États, c'est le secteur privé qui en est le principal bénéficiaire et qui les met en œuvre par le biais du commerce.

La ZLECAf lui offre un marché continental de plus de 1,3 milliard de consommateurs, qui passera à 1,7 milliard d'ici 2030, avec une classe moyenne croissante de 350 millions de personnes qui devrait atteindre 600 millions d'ici 2030 et un PIB combiné de 3,4 trillions de dollars américains. En outre, la consommation actuelle du secteur privé et des entreprises en Afrique est estimée à 4 000 milliards de dollars, tandis que la vente au détail en ligne en Afrique devrait atteindre 75 milliards de dollars d'ici 2025. Par conséquent, le secteur privé est le moteur de la ZLECAf et constitue le principal acteur de la création d'un marché africain unique.

Notre continent dispose d'un potentiel de développement incroyable : ressources naturelles abondantes et population jeune et croissante. Ces ressources méritent d'être transformées. Cette jeunesse mérite d'être éduquée et formée. C'est la tâche des Gouvernements d'en créer les conditions. C'est aussi leur devoir de créer un bon climat des affaires. Avec un tel potentiel et sous ces conditions, notre continent, peut attirer les investissements à petite comme à grande échelle. La ZLECAf a été conçue pour le monde des affaires, en particulier pour le secteur privé africain qui doit saisir les nouvelles opportunités qu'elle offre pour les transformer en actions concrètes. Elle est

le moyen idéal qui permettra à l’Afrique de commercer avec l’Afrique et de mieux peser dans le commerce international. Cela nécessitera la création des conditions de notre compétitivité grâce à l’adoption et à la mise en œuvre de stratégies commerciales intelligentes, y compris la conclusion de partenariats commerciaux dans le cadre du présent Forum.

Dans cette perspective le secteur privé doit jouer un rôle actif au sein des comités nationaux et régionaux de mise en œuvre de la ZLECAf. C’est grâce à ces stratégies notamment définies par le secteur privé que les avantages et les gains attendus de la ZLECAf se transformeront en véritables changements structurels pour l’Afrique. Cela est essentiel pour garantir que la ZLECAf contribue effectivement à l’émergence de chaînes de valeur nationales, régionales et continentales et à l’industrialisation de l’Afrique en vue d’un développement durable et inclusif. En accroissant le commerce intra-africain et la prospérité, la ZLECAf contribuera à la paix et à la modernisation de nos sociétés.

Certes, sa mise en œuvre complète produira des effets secondaires tels que des pertes de revenus pour certains Etats dans le processus de libéralisation tarifaire. C’est la raison pour laquelle la Conférence de l’UA a demandé au Secrétariat de la ZLECAf et à Afreximbank de développer et de mettre en place le Fonds d’ajustement de la ZLECAf. Cet instrument permettra :

- De compenser les pertes potentielles de recettes fiscales des Etats ;
- De résoudre les déficits d’infrastructure pour faciliter la croissance du commerce et faire face aux éventuelles

perturbations de la chaîne d'approvisionnement auxquelles les Etats parties peuvent être confrontés ;

- De mobiliser des fonds afin d'aider le secteur privé à s'adapter au nouvel environnement commercial dans le cadre de l'Accord de la ZLECAf.

Cet instrument est opérationnel et a son siège à Kigali, au Rwanda.

Par ailleurs, nous savons que d'autres obstacles doivent être surmontés sur le chemin de l'intégration, notamment la réduction et l'élimination des barrières non tarifaires, la facilitation des échanges, les infrastructures commerciales, la libre circulation des personnes, des biens et des services, la fluidité des corridors commerciaux, etc. Pour surmonter ces obstacles, il faut mettre en œuvre les autres projets phares de l'agenda 2063. Dans cette perspective, il existe une forte volonté politique de la part des gouvernements africains qui n'ont pas oublié cette mise en garde de Kwamé Nkrumah, il y'a 60 ans lors du premier sommet de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) « *Nous devons nous unir maintenant ou périr* ». Ils n'ont pas non plus oublié le mot du professeur Kizerbo : « La question de l'intégration est plus que jamais au cœur du problème, voire du « mal Africain » ». L'enjeu est de taille. C'est par l'intégration que nous guérirons de ce « mal Africain ». Pour ce faire, tous les acteurs doivent être mobilisés. Mandela ne disait-il pas : « Aucun de nous, en agissant seul, ne peut atteindre le succès » ? Les Etats et le secteur privé doivent travailler la main dans la main, promouvoir des partenariats publics-privés. Le processus de domestication de l'Accord de la ZLECAf, y compris ses Protocoles et annexes, permettra à tous les acteurs d'être plus ouverts à ce type d'approches.



« Cela semble toujours impossible, jusqu'à ce qu'on le fasse » disait Madiba. La ZLECAf semblait impossible à mettre en place. Des progrès importants ont déjà été enregistrés pour son opérationnalisation. L'année 2023 sera une année charnière qui en verra l'accélération de sa mise en œuvre. L'avenir nous appartient. Offrons-le à la jeunesse de notre continent.

Je vous remercie.